



**ARRÊTÉ n° 02/2025
DE CIRCULATION ALTERNÉE POUR CAUSE DE
TRAVAUX**

Le Maire de Niedermorschwihr,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande formulée par la société CHEMINETTE sise rue des Alpes à Niederhergheim en date du 4/12/ 2024

Considérant les travaux de réfection de toiture au 70 rue des Trois-Epis nécessitant la pose d'un échafaudage

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : À compter du **20 janvier 2025 et pour une durée de 60 jours**, la société Cheminette sise rue des Alpes à Niederhergheim est autorisée à procéder à la pose d'un échafaudage pour les travaux de couverture au niveau du **70 rue des Trois-Epis**.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Signalement de l'échafaudage la nuit
- L'échafaudage ne devra pas excéder une largeur de 1m

Article 2 : À compter du **20 janvier 2025 et pour une durée de 60 jours**, la chaussée sera rétrécie et la **circulation des véhicules sera alternée** au niveau du **70 rue des Trois-Epis**. Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores sera mis en place par l'entreprise.

Article 3 : Ces travaux seront signalés aux usagers par des panneaux réglementaires, déposés par l'entreprise procédant aux travaux. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur

Article 4 la société Cheminette occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune

Article 6 : M. le Maire, la brigade de gendarmerie de Wintzenheim, la brigade verte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Strasbourg ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Niedermorschwihr

A Niedermorschwihr le 8 janvier 2025

Le Maire, Daniel BERNARD

